



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, l'emploi,
du travail et des solidarités**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 19 avril 2021

MARIE-PIERRE DURAND NOMMÉE DIRECTRICE RÉGIONALE DE LA DREETS DES PAYS DE LA LOIRE

Marie-Pierre Durand, directrice du travail, est nommée directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire à compter du 1er mai 2021 par un [arrêté](#) du 12 avril 2021 paru au J.O. le 14 avril. Elle succède à Jean-François Dutertre nommé, par un arrêté du 16 février 2021, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi du Grand Est à compter du 1er mars 2021.

Marie-Pierre Durand est née le 29 mars 1961 à Cholet. Elle intègre le ministère du travail en 1983. Elle débute sa carrière en Picardie, en tant qu'inspectrice du travail dans l'Oise et dans la Somme. Elle occupe ensuite pendant onze ans le poste de directrice adjointe du travail dans l'Oise où elle se spécialise dans le suivi des mutations économiques. Nommée responsable de l'unité départementale de la Vienne en 2013 au sein de la Direccte Poitou-Charentes, elle devient responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire en 2017 à la Direccte Pays de la Loire. Elle se voit confier en 2020 la mission de préfigurer la nouvelle direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS de Maine-et-Loire) issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

La DREETS : une nouvelle direction régionale de l'Etat

Depuis le 1er avril, la DREETS regroupe les missions et les expertises de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale (DRDCS) et de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Elle forme un nouveau service déconcentré régional de l'Etat commun aux ministères économiques et sociaux.

La DREETS rassemble des compétences dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. Elle doit ainsi permettre de développer des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.

Les agents de la DREETS restent pleinement mobilisés pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, en particulier auprès des populations les plus vulnérables.

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes

Pour les entreprises, établissements sociaux, associations, demandeurs d'emploi, les interlocuteurs existant au sein de la DIRECCTE et la DRCS ne changent pas.

Les missions de la DREETS :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- la formation et la certification des professions sociales et non médicales ;
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La DREETS met par exemple en oeuvre dans la région, le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan « 1jeune,1solution », le plan « France Num » dans le domaine des technologies ou l'initiative "Territoires d'industrie". Elle gère aussi une partie des aides européennes du fonds social européen pour l'accès à la formation et à l'emploi durable.

Piloter, animer et coordonner les politiques publiques dans le domaine économique et social

Sous l'autorité du préfet de région, la DREETS pilote, anime et coordonne l'action des directions départementales interministérielles dans le domaine économique et social. Ces directions départementales interministérielles (DDETS – DDPP – DDTES-PP de la Mayenne (*)) sont toutes placées sous l'autorité du préfet de département.

Pour les missions de l'inspection du travail, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction générale du Travail. Elle pilote le système d'inspection du travail au plan régional et départemental.

(*) :

- DDETS : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- DDPP : direction départementale de la protection des populations
- DDETS-PP en Mayenne : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Contact :

Direction régionale
de l'économie, l'emploi,
du travail et des solidarités

paysdl.communication@dreets.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes